



AVIS PUBLIC

Conformément à l'article 320 de la Loi sur les cités et les villes

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance tenue le 7 novembre 2022, a adopté par sa résolution numéro 319-11-2022 son calendrier des séances du conseil pour l'année 2023, fixant les jours de chacune d'elles comme suit :

JOUR	DATE
Lundi	16 janvier
Lundi	6 février
Lundi	6 mars
Mardi	3 avril
Lundi	1 ^{er} mai
Lundi	5 juin
Lundi	3 juillet
Lundi	7 août
Mardi	5 septembre
Lundi	2 octobre
Lundi	6 novembre
Lundi	4 décembre

Les séances ordinaires du conseil municipal débuteront à 19 h 00, à Place Saint-Louis, à la salle Marcel-Bédard, au 189, rue Dupont, à Pont-Rouge (accès par la porte 14, à l'arrière de l'édifice).

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 10^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DE L'AN 2022.

La greffière adjointe,

Nicole Richard